

Le Parlement européen approuve l'interdiction totale de la pêche électrique en 2021



Le Parlement européen approuve l'interdiction totale de la pêche électrique en 2021 - © KURT DESPLENTER - BELGA

🕒 Publié le mardi 16 avril 2019 à 15h04

Le Parlement européen a approuvé mardi des dispositions en matière de conservation des ressources halieutiques, dont l'interdiction totale de la pêche électrique en juillet 2021.

Comme convenu avec les États membres, la moitié de la flotte néerlandaise qui pratique la pêche électrique (soit 42 navires) pourra jusqu'au 30 juin 2021 continuer à capturer les poissons plats tels que la sole et la plie en recourant à cette technique controversée sur le plan environnemental et contestée sur le plan concurrentiel par leurs collègues belges et français.

La pêche à impulsion électrique était totalement interdite jusqu'en 2006, année où la Commission a accepté des dérogations en raison de lacunes dans la réglementation qui ont profité aux pêcheurs néerlandais.

La technique a pour effet de faire remonter le poisson des fonds marins, après quoi il peut être attrapé plus facilement dans les filets. Mais la pêche électrique blesse le poisson et endommage les fonds marins, selon ses opposants. Les pêcheurs flamands et français se plaignent quant à eux de captures moins importantes dans leurs eaux.